

Classe de 3e “prépa-métiers”

Votre enfant est au collège et veut s'orienter vers la voie professionnelle ou l'apprentissage ? Il peut demander à accéder à la classe de 3^e « prépa-métiers ». Ce dispositif lui permet de découvrir plusieurs métiers tout en suivant les enseignements classiques de la classe de 3^e.

Quel est le programme de la 3e « prépa-métiers » ?

La classe de 3^e « prépa-métiers » comprend les enseignements suivants :

Enseignements disciplinaires (25 heures hebdomadaires). Il s'agit par exemple du français, des mathématiques, de l'histoire-géographie.

Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles (5 heures hebdomadaires)

Séquence d'observation en milieu professionnel (1 semaine maximum durant l'année scolaire)

Stages et périodes d'immersion en milieu professionnel (1 à 4 semaines durant l'année scolaire).

Quels établissements proposent le dispositif de la 3e « prépa-métiers » ?

La classe de 3^e « prépa-métiers » peut être créée dans un collège, un lycée professionnel ou un lycée polyvalent.

Vous pouvez consulter sur internet l'annuaire des établissements scolaires qui proposent le dispositif de la 3^e « prépa-métiers » :

- [Savoir quels établissements proposent la 3e “prépa-métiers”](#)

Comment faire pour intégrer une 3e « prépa-métiers » ?

En fin de classe de 4^e, vous et votre enfant devez adresser une demande d'admission en 3^e « prépa-métiers » au chef d'établissement d'origine. Vous devez faire cette demande au moment de la formulation de vos vœux définitifs pour le passage en 3^e.

Après avis favorable du conseil de classe, une commission académique examine la demande de passage en 3^e « prépa-métiers ».

Cette commission accorde ou refuse la demande. Elle communique sa décision à l'établissement scolaire où vous souhaitez intégrer la 3^e « prépa-métiers ». La décision vous est également transmise.

Quelle orientation est possible après la 3e « prépa-métiers » ?

À la fin de la classe de 3^e « prépa-métiers », votre enfant participe à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves de 3^e.

Toutefois, l'accès aux formations professionnelles lui est favorisé. Sa demande d'affectation est prioritaire.

Cependant, rien ne lui interdit de poursuivre des études générales ou technologiques.

Collège et lycée

Inscription au collège et au lycée

Inscription au collège

Inscription au lycée

Changement de collège ou de lycée en cours d'année

Internat

Vie dans l'établissement

Règlement intérieur

Restauration scolaire

Surveillance et sécurité des élèves

Harcèlement scolaire

Sorties et voyages scolaires

Santé

Parcours scolaire et orientation

Collège

Lycée général ou technologique

Lycée professionnel

3ème "prépa-métiers" (ancienne Prépa-pro ou Dima)

Parcoursup

Fonctionnement de l'établissement

Conseil de classe

Conseil d'administration

Discipline

Commission éducative

Participation des élèves et des parents à la vie scolaire

Délégués de classe

Information des parents

Représentants des parents d'élèves

**Questions –
Réponses**

- Stages d'un jeune de moins de 16 ans : quelles sont les règles ?
- Que peut faire un jeune de plus de 16 ans déscolarisé et sans diplôme ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Orientation au collège

**Pour en savoir
plus**

- La classe de 3ème "prépa-métiers"
Source : Ministère chargé de l'éducation

**Services en
ligne**

- Savoir quels établissements proposent la 3e "prépa-métiers"
Outil de recherche

**Textes de
référence**

- Circulaire du 23 juillet 2019 relative à la définition d'un cadre national de la classe de troisième dite « prépa-métiers »
- Arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de 3ème « prépa-métiers »
Organisation des enseignements
- Code de l'éducation : articles D337-172 à D337-182
Fonctionnement du dispositif
- Code de l'éducation : articles L337-3-1
Présentation du dispositif



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00